

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02 DÉCEMBRE 2020

Date de convocation : 23 novembre 2020

Date d'affichage : 7 décembre 2020

Présents : Mmes Gaëlle TURBANT – Anouck MINGOZZI – Marie-Hélène JOLY – MM. Éric CAPRON – Arnaud MARQUIS – Bernard VINCENT – Michel de METZ – Yann BLANCHOT – Jean-Jacques BOSSE

Absents excusés : MM. Fabrice GARDIN et Guillaume FATRAS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 02 septembre 2020
- Délibération : Convention de remboursement masques Amiens métropole
- Délibération : Adhésion de Longueau à la FDE 80
- Point travaux
- Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- Convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes réglementaires.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

■ I / Approbation du procès-verbal de la séance du 02 septembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les présents.

■ II / Délibération sur la convention de remboursement de l'achat de masques de protection à destination de la population dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19

Monsieur le Maire informe dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire COVID 19, Amiens Métropole a souhaité offrir un masque tissu à chacun des habitants de son territoire. Ainsi 187 120 masques en tissu ont été achetés par la communauté d'agglomération pour un montant de 542 648 € (prix unitaire moyen pondéré 2.90 € TTC).

Amiens métropole a fixé dans un projet de convention les modalités de remboursement par les communes membres de la moitié des dépenses engagés par la communauté d'agglomération.

Pour Creuse, la participation financière est calculée comme suit :

Nombre de masques mis à disposition de la commune x prix unitaire moyen pondéré TTC / 2 : $(200 \times 2.90) / 2 = 290$ euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve la convention de remboursement de l'achat de masques de protection à destination des habitants des communes membres dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant.

■ III / Délibération sur l'adhésion de la ville de Longueau à la FDE80

Monsieur le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

■ IV / Convention @CTES avec le représentant de l'Etat

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé @CTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. La collectivité qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention qui doit faire l'objet d'une délibération.

Cette procédure sera obligatoirement généralisée à la demande de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de procéder à la transmission des actes au contrôle de légalité y compris les actes budgétaires et donne son accord pour que Monsieur le Maire engage toutes les démarches et signe tous documents ou pièce relatifs à ce dossier.

■ V / Points travaux

Monsieur le Maire fait un tour d'horizon sur les travaux achevés, en cours et futurs :

- Amiens métropole : le Plan Pluriannuel (PPI) 2014-2020 est en phase d'épure et courra sur l'année 2021. Pour le PPI 2020-2026, l'année 2021 sera une année blanche concernant les investissements. Pour les projets à venir, l'arbitrage sera effectué par Amiens métropole courant 2021.
- Concernant le terrain de foot, Amiens a cédé à la commune cette structure toutefois Monsieur le Maire a demandé que celle-ci soit remise en conformité avant de signer la convention. Amiens s'est engagée à sa remise en état (filets, supports de basket contrôlés ...).
- Rue Main : les accotements ont été réalisés. Des saignées ont été effectuées dans le chemin.
- Chemin du Bois : nettoyage des noues et réalisation de saignées.
- Place de la mairie : les fortes pluies provoquent des inondations à répétition au niveau de la place et dans l'église. Amiens suite à sa venue a proposé un devis s'élevant à 5 200 euros, somme qui sera prise en charge entièrement par Amiens car la place est métropolitaine.
- Réparation des toilettes : en attente de la facture pour transmission à l'assurance afin de percevoir le solde de remboursement.
- Travaux de l'église : l'artisan a trouvé le bois nécessaire à la réfection de la voûte et du parquet. Les travaux devraient débuter 1^{er} trimestre 2021.
- Rue de Revelles : le trottoir devant le 5 rue de Revelles a été engazonné. La mise en place de bornes

escamotables pour éviter aux véhicules de monter sur le trottoir est prévue. Un nouveau rappel du Maire auprès des services métropolitains a été fait. En attente d'un retour.

- Rue Principale : Monsieur de Metz fait un retour aux membres du conseil du questionnaire envoyé aux riverains.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion avec le Conseil Départemental devait avoir lieu. Celle-ci au regard de la crise sanitaire et du confinement a été reportée à une date ultérieure.

Le conseil propose qu'un nouveau radar soit mis en place rue de Revelles au regard des éléments apportés par Monsieur le Maire suite à l'extraction des données du radar présent dans cette rue. A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'un radar pédagogique.

■ VI / Questions diverses

- Des devis seront demandés pour des applications donnant des informations communales type panneau pocket ou intramuros.
- Devis caméra de surveillance : la société en question n'existe plus. Un autre devis sera demandé.
- Pouvoirs de police du maire : Monsieur le Maire rappelle qu'Amiens métropole détient les pouvoirs de police en matière d'eau/assainissement et la gestion des ordures ménagères. Les autres compétences relèvent du Maire toutefois Monsieur le Maire précise qu'il souhaite à sa demande que la gestion des dépôts sauvages soit transférée à la communauté d'agglomération car ils ont de plus importants moyens qu'une commune de moins de 200 habitants.
- Elections régionales et départementales : la Préfecture a informé la commune que ces deux élections se tiendraient le même jour. Il sera nécessaire de réfléchir à la tenue des bureaux de vote, notamment le nombre de scrutateurs. Monsieur le Maire informe le conseil que la commune devra se doter d'une deuxième urne et d'un nouvel isoloir.
- Noël : Annulation du spectacle. Le père Noël fera la distribution des cadeaux de porte à porte le vendredi 11 décembre à partir de 17h30. La distribution des colis des aînés s'effectuera le samedi 12 décembre à partir de 9h30.
- Monsieur le Maire rappelle au conseil les difficultés rencontrées pour l'entretien des espaces verts. Il est désormais possible de procéder à la végétalisation du cimetière et autres espaces (allées, trottoirs...). Une réflexion sera menée pour évaluer la faisabilité.

Séance levée à 21h00